

**FORMULAIRE 51-102F3**  
**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**

**Point 1      Dénomination et adresse de la société**

Century Mining Corporation  
441 Peace Portal Drive  
Blaine, WA  
98230 USA

**Point 2      Date du changement important**

Le 7 mai 2007

**Point 3      Communiqué**

Un communiqué de presse ayant trait au changement important décrit ci-après a été émis le 16 mai 2007 par l'entremise de CCN Matthews.

**Point 4      Résumé du changement important**

Century Mining Finance Corp. (« **CMFC** »), une filiale de Century Mining Corporation (« **Century** »), a conclu une entente visant l'acquisition de 100% des actions de cinq sociétés qui détiennent les droits sur 26 concessions minières dans un projet d'or et d'argent situé dans le district de Cachachi, province de Cajabamba, département de Cajamarca dans le nord du Pérou, des hypothèques sur ces concessions et les droits de surface y associés, de même que tous les droits dans le litige sur la propriété connue sous le nom de Shahuindo, au prix total de 31 millions USD.

Century Mining Peru S.A.C. (« **CMPSAC** »), une filiale de Century, s'est négociée une option de deux ans pour acquérir 100% des intérêts que Alta Tecnología e Inversión Minera y Metalúrgica S.A. détient dans la propriété d'Atimmsa dans le nord du Pérou, et qui comprennent 14 concessions minières et les droits de surface sur 20 parcelles, au prix total de 21 millions.

**Point 5      Description circonstanciée du changement important**

L'Entente Shahuindo

CMFC, une filiale de Century, a conclu une entente (l'« **Entente Shahuindo** »), pour acquérir 100% des intérêts de Orlando Sanchez Miranda, Jesús Belisario Esteves Ostolaza, Walter Leonardo Valdez Muñoz et son épouse, Juan Diego Franco Montes et Paulo Gómez Huertas (collectivement, les « **Vendeurs** »), dans les intérêts de deux sociétés péruviennes, Compañía Minera Alagmarca S.A. et Compañía de Exploraciones Alagmarca S.A., et trois sociétés panaméennes, Andean Mining Gold, Inc., Inversiones Mineras Sudamericanas, S.A. et Import & Export A.C.D., S.A. (collectivement les « **Sociétés** »). Les Sociétés détiennent les droits sur 26 concessions minières dans un projet d'or et d'argent situé dans le district de Cachachi, province de Cajabamba, département de Cajamarca dans le nord du Pérou (collectivement, la « **Propriété de Shahuindo** »), des hypothèques sur certaines de

ces concessions, les droits de surface qui y sont associés, de même que tous les droits dans le litige sur ladite propriété.

Le prix d'achat pour la Propriété de Shahuindo s'élève à 31 millions USD, payables de la manière suivante :

- (a) CMFC paie 1 million à la signature de l'**Entente Shahuindo** (la « **Date de signature** »);
- (b) dans la période qui commence 90 jours après la Date de signature et qui se termine au deuxième anniversaire de celle-ci, CMFC effectuera aux Vendeurs des versements trimestriels de 1 million USD (pour un total de 7 millions USD);
- (c) sous réserve de la clause d'accélération énoncée ci-dessous, Au second anniversaire de la date de signature, CMFC versera aux Vendeurs 20 millions USD moins la valeur des comptes à recevoir courants de la Compañía Minera Algamarc S.A. et de la Compañía de Exploraciones Algamarc S.A;
- (d) sous réserve du versement effectué en vertu du paragraphe (c), et dans les (18) mois qui suivent la date du versement prévu au paragraphe (c), ou plus tôt si l'étude d'impact environnemental du projet de Shahuindo est approuvée par le Ministère péruvien des Mines et de l'Énergie, CMFC versera 10 millions USD moins les premiers 3 millions USD versés selon le paragraphe (b) (soit 7 millions USD).

CMFC a également convenu de verser aux Vendeurs une royauté de 2% sur le RNF.

*Clause d'accélération* – Les Vendeurs peuvent exiger le paiement du solde de prix de vente en tout temps après le vingtième (20<sup>e</sup>) jour ouvrable qui suit (i) l'acquisition par Century de 2/3 des actions en circulation d'Exploration Sulliden Exploration Inc. (« **Sulliden** »); ou (ii) le règlement complet et final de tous les conflits et les litiges en rapport avec la Propriété de Shahuindo. CMFC peut également choisir de payer par anticipation à sa convenance.

*Clause de retrait* – après le paiement prévu au paragraphe (a), CMFC peut, à sa seule discrétion, choisir de mettre fin à l'entente de Shahuindo en tout temps avant le second anniversaire de la Date de signature.

La conclusion de l'acquisition de la Propriété de Shahuindo est conditionnelle à l'achat de la Propriété d'Atimssa (voir plus bas) par CMPSAC, une filiale de Century.

#### L'Entente Atimssa

CMPSAC s'est négociée une option de deux ans (l'« **Entente Atimssa** ») pour acquérir 100% des intérêts que Alta Tecnología e Inversión Minera y Metalúrgica S.A. détient dans la propriété d'Atimssa (la « **Propriété d'Atimssa** ») adjacente à la Propriété de Shahuindo dans le nord du Pérou, et qui comprennent 14 concessions minières et les droits de surface sur 20 parcelles (situées sur la Propriété Shahuindo). Le prix d'achat de la Propriété d'Atimssa est de 21 millions USD, payables de la façon suivante :

- 12,5 millions USD payables à l'exercice de l'option (concurrentement avec le paiement prévu au paragraphe (c) above pour la Propriété de Shahuindo;
- 8,5 millions USD payables douze (12) mois après l'exercice de l'option.

L'acquisition de la Propriété d'Atimmsa est conditionnelle à la conclusion par CMFC de l'acquisition de la Propriété de Shahuindo (voir plus haut).

CMPSAC a également convenu de verser aux Vendeurs une royauté de 2% sur le RNF.

**Point 6 Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Il n'y a pas d'obligation de non-divulgaration.

**Point 7 Information omise**

Sans objet.

.

**Point 8 Membre de la haute direction**

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Brent Jones, directeur des Relations avec les investisseurs à Century Mining Corporation, (360) 332-4653.

Ce qui précède divulgue de façon exacte le changement important dont il est question ici.

FAIT à Toronto, Ontario le 16 mai 2007.

**CENTURY MINING CORPORATION**

Signé par William J.V. Sheridan

Nom : William J.V. Sheridan

Titre : Secrétaire et administrateur